

LES ENJEUX DU PAYSAGE POUR UNE PLANIFICATION URBAINE PLUS ANCRÉE

Le paysage répond à ces 3 questions. En cela il constitue un socle pour les PLUi:

LE MILIEU PHYSIQUE: Où sommes nous?

L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE: Qu'est qu'on en fait?

LA CULTURE LOCALE: Qu'est qu'on en pense?

Introduction au paysage

- **le terme de paysage** défini par la Convention européenne du paysage:
 - « partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »
1. **Constituer un « état des lieux »** des paysages ouvre sur une compréhension globale de notre enracinement géographique.
 2. **Une trame multicritères d'analyse** du milieu physique, d'occupation et de couverture des sols, de représentation des lieux et plus largement d'image culturelle **déterminent chaque paysage.**
 3. **Cet ensemble détermine une identité propre à chaque site qui est une imbrication complexe d'éléments physiques, économiques et culturels.**

Une base juridique renforcée servant la connaissance des paysages

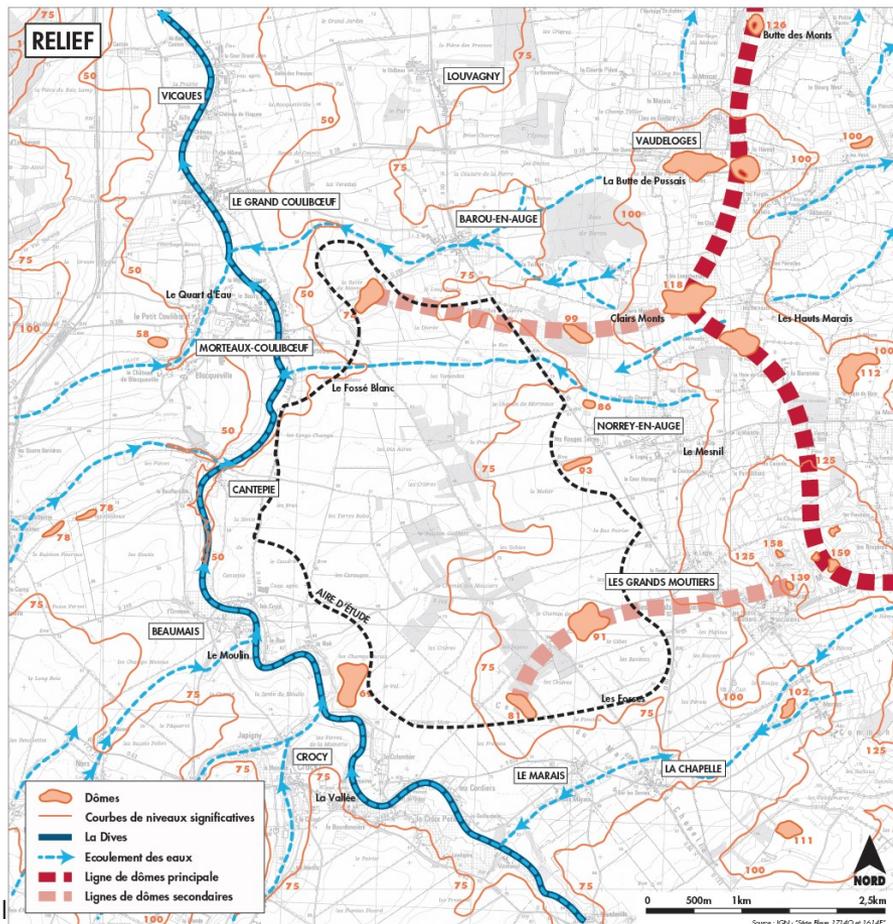
la "loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages" du 27 octobre 2016.

- L'article L.350-1 B promeut les atlas de paysages comme « **documents de connaissance partagée qui permettent de traduire sur le territoire le terme de paysage défini par la Convention européenne du paysage:** « partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ») ».
- Ils recomposent les informations sur les formes du territoire, les perceptions et représentations sociales ainsi que les dynamiques pour constituer un « état des lieux » des paysages.
- **Ce programme de développement de la connaissance** porté par le ministère en charge des paysages **est renforcé dans le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.**

3 COMPOSANTES MAJEURES

- **Principalement la superposition de 3 composantes permet d'appréhender l'identité d'un paysage:**
- **Le contexte physique:** Géomorphologie et hydrographie.
Elément essentiel à prendre en compte dans les SCOT, PLUi, PLU et autres documents de planification.
- **L'occupation des sols:** espaces naturels laissés libres dont friches, forêt, agriculture, liaisons (routes, chemins, canaux, réseaux de transport d'énergie), urbanisme, activités hors sol (secondaires, tertiaires, tourisme),
- **La perception culturelle:** patrimoines naturel, architectural et pictural,.....
- **Et la variable de l'évolution difficile à mesurer**

Milieu physique: Relief et hydrographie



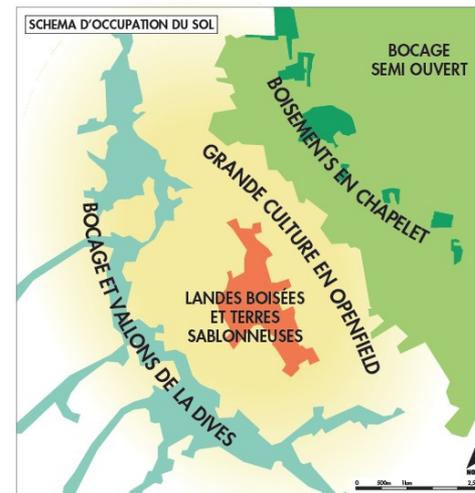
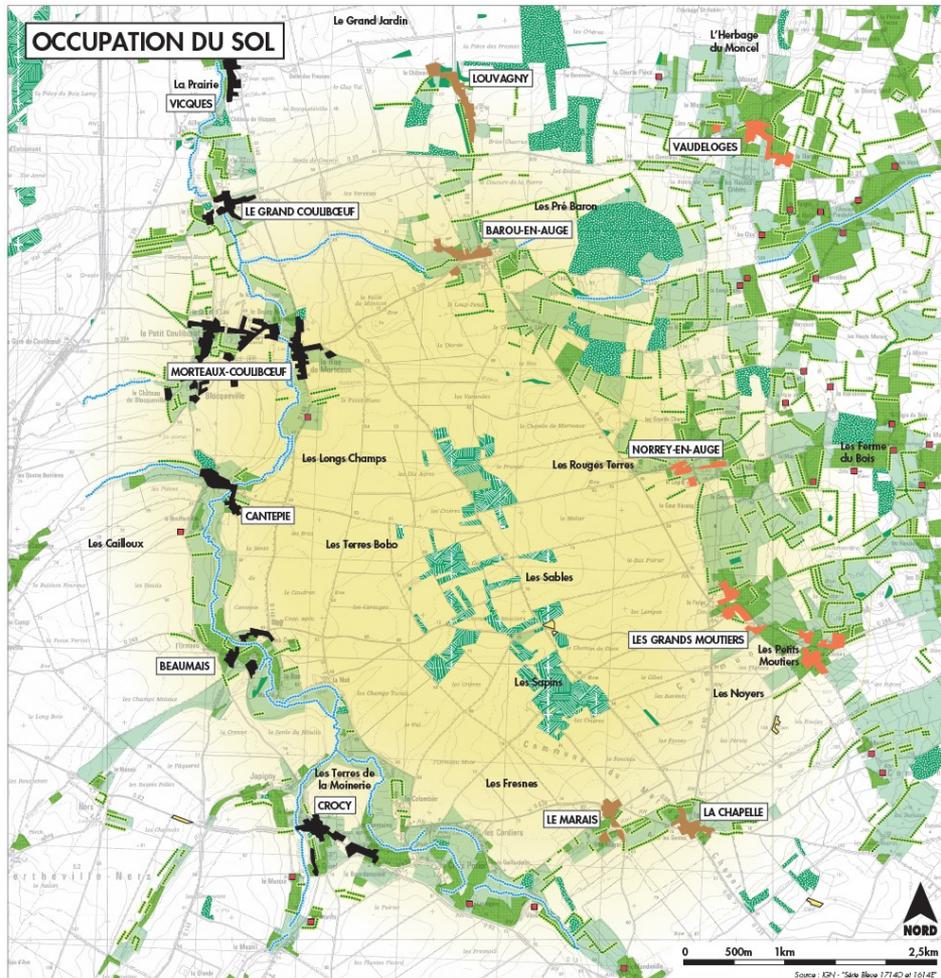
Le relief, l'hydrographie et la géologie composent un socle qui, avec le climat, sont les premiers paramètres.

Au travers des PLUi cette composante induit:

- la localisation des zones à urbaniser,
- les zones humides,
- les potentiels agricoles,
- l'accessibilité pour tous
- L'économie de moyens pour les aménagements

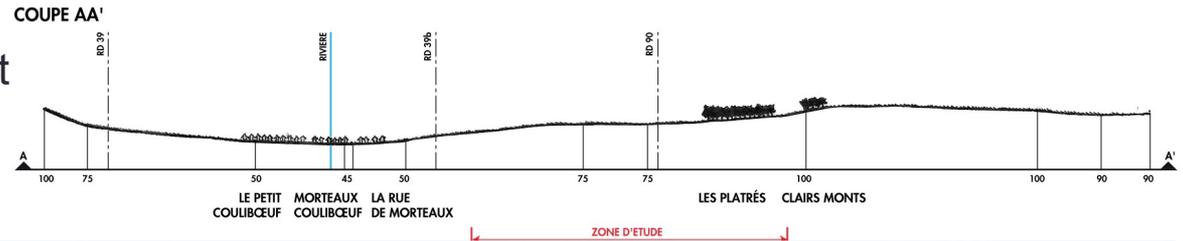
Occupation du sol: Villages et agriculture

La nature du sol et son relief génèrent des activités humaines qui induisent un graphisme particulier à chaque cellule d'activités (famille, exploitation agricole, parcelle forestière,...). L'ensemble constitue un dessin spécifique qui peut être simplifié en système logique:
Schéma identitaire

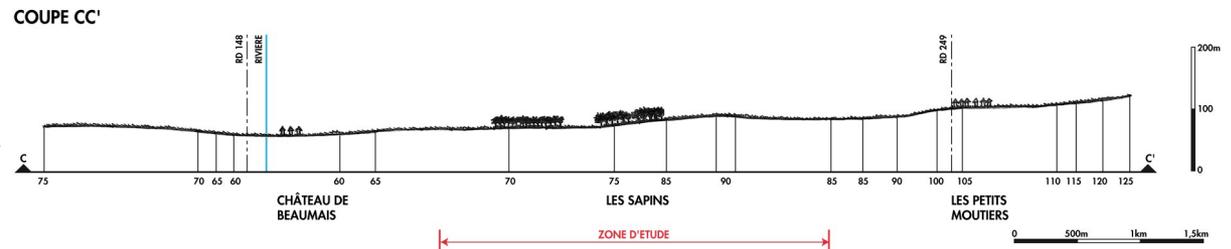


Milieu physique et occupation des sols

Ces paysages presque plats sont pourtant utilisés différemment suivant leur morphologie. Le village est situé dans une dépression juste à côté du fil d'eau du vallon.



La parcelle céréalière a un potentiel agronomique relatif à la pente et à la richesse de la terre. Ces variations génèrent le paysage global que l'on perçoit.



Occupation du sol: Villages et agriculture

Les mosaïques parcellaires qui dessinent des paysages intercommunaux spécifiques à chaque typologie de sol, relief et climat, traduisent des occupations humaines qui se sont adaptées progressivement aux conditions physiques locales. Les reconnaître et les intégrer dans le diagnostic permet d'utiliser la force des structures existantes pour le PLUi.



L'enjeu premier du paysage



La connaissance multi critères des sites permet de comprendre leurs fonctionnements, leurs tendances et leurs capacités et opportunités d'évolutions.

Schémas d'implantations des villages: Une diversification sur un paysage de plateau agricole



1. CROCY
Habitat linéaire discontinu en vallée bocagère.



2. NORREY-EN-AUGE
Habitat dispersé dans un maillage de prés vergers.



3. BAROU-EN-AUGE
Habitat groupé linéaire.
Carrefour routier, confluence de cours d'eau.

ENJEUX DE LA PRISE EN COMPTE DES PAYSAGES DANS LES PLUi

- Les paysages sont liés entre eux ou séparés par des vallées, des crêtes, des cols, des versants, des plateaux... Leur prise en compte permet aussi de mieux comprendre les relations sociales et politiques entre deux communes.
- C'est pourquoi cette faible pellicule de surface de terre traduit à la fois l'activité humaine et sa culture enfouie sous les couches sédimentaires de multiples générations.
- Cette reconnaissance offre la capacité de renouveau des espaces de vie au travers l'identité démontrée.

ENJEUX DE LA PRISE EN COMPTE DES PAYSAGES DANS LES PLUi

- Protéger et valoriser sur la base d'un document commun les sites authentiques et/ou remarquables.
- **Planifier le territoire dans une cohérence d'ensemble.**
- **Aider certaines décisions sensibles à fort enjeu:** zones d'activités, quartiers d'habitat, équipements industriels (éoliennes, bâtiments d'élevage,..)
- **Développer des projets mieux adaptés** et dans la continuité des sites
- **Promouvoir certains projets valorisant** dans la continuité du paysage.

ENJEUX DE LA PRISE EN COMPTE DES PAYSAGES DANS LES PLUi

- **Protéger et valoriser sur la base d'un document commun les sites authentiques et/ou remarquables:**
- Avant toute intention de développement d'activités l'attractivité des sites reste une valeur sûre et durable.
- La protection et la valorisation des paysages génère une image de marque qui est source d'attractivité. Cet élément induit le niveau d'appréciation des autres critères d'attractivité (proximité/desserte, équipements publics/privés, animation locale, ...)



ENJEUX DE LA PRISE EN COMPTE DES PAYSAGES DANS LES PLUi

- **Planifier le territoire dans une cohérence d'ensemble:**
- Les paysages sont le support et la trame des activités humaines.
- L'étude de la composition des paysages intercommunaux allant vers une synthèse révèle les fonctionnements existants et les structures utiles à ces fonctionnements.
- Par déduction cette connaissance fondamentale permet de mieux cibler les capacités de développement autant que de pondérer les sites les plus adaptés à telle ou telle intention communautaire.

ENJEUX DE LA PRISE EN COMPTE DES PAYSAGES DANS LES PLUi

- **Aider certaines décisions sensibles à fort enjeu:** zones d'activités, quartiers d'habitat, équipements industriels (éoliennes, bâtiments d'élevage,..) : Permettre une pondération des espaces les mieux adaptés à recevoir comme à intégrer certains équipements.
- **Développer des projets mieux adaptés** et dans la continuité des sites
- **Promouvoir certains projets valorisant** dans la continuité du paysage.



ENJEUX DE LA PRISE EN COMPTE DES PAYSAGES DANS LES PLUi

Donner une cohérence à l'urbanisation par ses périphéries:

- Traiter les franges urbaines entre agriculture et habitat: Quels espaces entre l'agriculture et l'urbanisation? Quelles usages sur les marges?
- Proposer des entrées de villes qui soient des transitions représentatives du paysage alentour.
- Retrouver le lien à l'eau dans toutes ses dimensions d'une commune à l'autre.



MERCI POUR VOTRE ATTENTION